

GMC SANTE

17 Rue des colverts
66 700 Argeles/mer
06 17 90 17 83 – sas.gmc.sante@gmail.com
SAS au capital de 900 €
SIRET : 820 068 344 000 28 – RCS Perpignan
NAF : 8299Z

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Ces conditions générales de vente s'appliquent à toutes les formations continues proposées par l'établissement de formation GMC Santé pour les professionnels de santé, professionnels du sport et professionnels de la prévention.

I. Modalités d'inscription**I.1. Conditions d'admission**

Les formations sont réservées aux professionnels de santé, professionnels du sport et professionnels de la prévention couverts par une assurance en responsabilité professionnelle en cours de validité.

Compte tenu du caractère pratique de la formation, les stagiaires présentant un problème de santé contre-indiquant la pratique des compétences du programme de formation doivent en informer GMC Santé.

I.2. Préinscription

Vous êtes intéressé par une formation proposée par l'organisme de formation GMC Santé. Vous pouvez vous rendre sur le site de GMC Santé à l'adresse <https://www.global-mobility-condition.fr> afin de prendre connaissance des documents de présentation de la formation concernée, des conditions générales de vente et télécharger le bulletin d'inscription.

Votre pré-inscription sera validée à réception de votre dossier de pré-inscription complet :

- bulletin d'inscription daté, signé et rempli,
- chèque d'acompte,
- photocopie de la carte nationale d'identité R/V,
- diplôme de professionnels de santé, professionnels du sport et professionnels de la prévention,
- attestation en cours de validité d'assurance en responsabilité professionnelle.

I.3. Inscription définitive

Dès réception de votre dossier complet de pré-inscription, vous recevrez un accusé réception de GMC Santé par courrier électronique accompagné des documents d'inscription :

- la convention de formation annexée du programme détaillé, des objectifs de formation, des modalités d'évaluation et de la liste des formateurs, de leurs titres et qualités,
- les Conditions Générales de Vente,

- le livret d'accueil comprenant notamment les horaires de formation et le règlement intérieur de GMC Santé applicable aux stagiaires,

Votre inscription sera définitive dès réception par de GMC Santé de votre convention de formation signée, un accusé réception vous sera adressé par courrier électronique.

A compter de la date de signature de la convention, vous disposez d'un délai légal de rétractation de 10 jours. Dans ce cas, aucune somme ne peut être exigée et le chèque d'acompte vous sera restitué.

II. Modalités de règlement

Le prix de formation inclut la prestation de formation avec le matériel adéquat, les supports de cours dématérialisés et les pause-café.

Le prix de formation n'inclut pas la prise en charge de l'hébergement, des repas et des déplacements.

Le prix de formation s'entend toutes taxes comprises GMC Santé n'étant pas assujetti à la Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA).

- Soit 550 € (quatre cents euros) pour une formation de 2 jours
- Le chèque d'acompte (150€) est à régler avec le dossier de pré-inscription et le solde est à payer le premier jour de la formation.

Pour les étudiants kinésithérapeute, le tarif négocié est de 450€.

III. Dossier de prise en charge par les organismes de formation

Pour information, vous pouvez éventuellement demander une prise en charge d'action de formation auprès de votre organisme de prise en charge de formation.

GMC Santé vous remplira en fin de formation le formulaire d'attestation de présence et de règlement nécessaire à votre organisme de prise en charge de formation.

IV. Conditions d'annulation

IV.1. Du fait du stagiaire

Toute demande d'annulation par le stagiaire doit être adressée par lettre recommandée avec accusé de réception à GMC Santé.

En cas d'abandon après l'inscription définitive et avant le début de la formation par le stagiaire, pour un autre motif que la force majeure dûment reconnue, l'organisme de formation conserve le chèque d'acompte. La somme correspondant au chèque d'acompte ne peut alors faire l'objet d'une demande de remboursement ou de prise en charge par l'OPCA concerné.

En cas d'abandon après le début de la formation, par le stagiaire, pour un autre motif que la force majeure dûment reconnue, le stagiaire s'engage à verser la totalité des frais de formation. Le montant de la totalité des frais de formation ne peut alors faire l'objet d'une demande de remboursement ou de prise en charge par l'OPCA.

Si, par suite de force majeure dûment reconnue, le stagiaire est empêché de suivre la formation, la convention est résiliée. « Dans ce cas, seules les prestations effectivement dispensées sont rémunérées à due proportion de leur valeur prévue au contrat. » (Article L6353-7 du code du travail)

IV.2. Du fait de GMC Santé

GMC Santé se réserve le droit d'annuler l'action de formation en cas de nombre insuffisant de stagiaires au plus tard un mois avant le début de la formation. La convention de formation est alors résiliée, les stagiaires sont alors informés par courrier électronique de cette annulation. Toutes les sommes avancées sont alors remboursées.

GMC Santé peut reporter une action de formation en cas de circonstances indépendantes de sa volonté : grève des transports, cas de force majeure concernant le formateur ...

V. Attestation de fin de formation

En fin de formation une attestation de formation est délivrée au stagiaire, elle mentionne les objectifs, la nature et la durée de l'action, ainsi que les résultats de l'évaluation des acquis de la formation.

VI. Règlement intérieur

Il vous est demandé de vous conformer aux termes du règlement intérieur applicable aux stagiaires de GMC Santé qui vous est communiqué par GMC Santé.

Le cas échéant, un exemplaire du règlement intérieur de l'établissement d'accueil où se déroule la formation vous sera transmis avant le début de la formation. Il vous est demandé de vous conformer aux termes de ce règlement intérieur.